

# La place de *la coutume* à Mayotte

**MER. 1ER JUIIN 2022  
DE 08H À 17H**

**CUFR DE MAYOTTE**

CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE  
8 RUE DE L'UNIVERSITÉ, ILONI, 97660 DEMBENI

Colloque organisé par :

- Étienne CORNUT
- Hugues FULCHIRON
- Élise RALSER
- Aurélien SIRI

Participation gratuite, inscription obligatoire : <http://t.univ-reunion.fr/2801>  
Contact : [secretariat@univ-mayotte.fr](mailto:secretariat@univ-mayotte.fr) ; 02 69 63 83 00

# Présentation

L'article 75 de la Constitution, selon lequel « les citoyens de la République qui n'ont pas le statut de droit civil commun, seul visé à l'article 34, conservent leur statut personnel tant qu'ils n'y ont pas renoncé » permet aux Mahorais, en théorie, de continuer d'être régis par leurs coutumes, pour toutes les questions relevant, dans un sens élargi, à leur statut personnel. Le processus de départementalisation n'a pas remis en cause ce principe, mais la volonté « d'accompagner » l'évolution statutaire de Mayotte a conduit le législateur à diverses adaptations vidant peu à peu le domaine de la coutume locale de son contenu et à transférer les compétences juridictionnelles et notariales des cadis, autorités de « droit local », vers les juges et notaires dits « de droit commun ».

Entre octobre 2018 et décembre 2021, un groupe de chercheurs réunissant plusieurs laboratoires et 24 contributeurs a alors entrepris une recherche collective sur le thème de « La place de la coutume à Mayotte », financée par le ministère de la Justice (GIP Mission de recherche Droit et Justice – devenu Institut des Études et de la Recherche sur le Droit et la Justice) et dont le rapport final vient d'être remis.

Les objectifs de cette recherche étaient les suivants : appréhender comment ces différentes mutations du droit applicable à Mayotte sont vécues par la population qui en est destinataire et s'interroger sur la place qu'occupe, aujourd'hui, la coutume à Mayotte ; vérifier comment la coutume est mise en pratique, à la fois par les justiciables et par les praticiens du droit ; permettre une meilleure compréhension d'une République qui se veut laïque, dans un jeune département français ultramarin complexe, marqué par de fortes tensions sociales, et où 95% de la population est de confession musulmane ; mieux comprendre quel(s) rôle(s) doivent ici jouer les représentants de l'État, mais aussi certaines associations et certains représentants de la société civile. Pour ce faire, l'équipe a mené de nombreux entretiens avec plus d'une trentaine d'acteurs : juges, cadis, avocats, notaires, agents territoriaux, responsables d'organismes sociaux, travailleurs sociaux ou membres d'associations... Ces échanges ont permis de connaître la manière dont la coutume est appréhendée aujourd'hui à Mayotte.

Etant donné l'importance pratique et politique de cette recherche collective et l'implication de tous ces acteurs, il a été décidé d'effectuer, en présence de l'équipe, une restitution publique des résultats de nos travaux. Cette présentation sera enrichie de plusieurs temps de discussion et d'échanges entre les différents participants et avec le public, pour permettre d'enrichir la réflexion et de susciter les propositions.

## Direction scientifique :

**Étienne CORNUT**, professeur, université Jean Monnet Saint-Étienne, [etienne.cornut@univ-st-etienne.fr](mailto:etienne.cornut@univ-st-etienne.fr)

**Hugues FULCHIRON**, professeur agrégé des Facultés de droit, université Jean Moulin Lyon 3, [hugues.fulchiron@univ-lyon3.fr](mailto:hugues.fulchiron@univ-lyon3.fr)

**Elise RALSER**, professeur, université de La Réunion, [elise.ralser@univ-reunion.fr](mailto:elise.ralser@univ-reunion.fr)

**Aurélien SIRI**, maître de conférences, centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte, [aurelien.siri@univ-mayotte.fr](mailto:aurelien.siri@univ-mayotte.fr)

# Programme

**08h00** - Accueil des participants  
**08h30** - Allocutions d'ouverture  
**09h00** - Début des travaux  
**10h30** - Pause-Café  
**10h45** - Reprise des travaux  
**12h00** - Pause déjeuner



## **La coutume à Mayotte au temps présent**

Restitution des résultats de la  
recherche

### **Équipe de recherche :**

**Amina Ali Saïd**, Doctorante, Université de La Réunion

**Clotilde Aubry de Maromont**, Maître de conférences, Université de La Réunion

**Betty Baroukh**, Vice-présidente chargée des fonctions de juge d'instruction, Tribunal judiciaire de Mamoudzou

**Louis-Augustin Barrière**, Professeur, Université Jean Moulin Lyon 3

**Christine Bidaud**, Professeure, Université Jean-Moulin Lyon 3

**Ségolène de Bretagne**, Directrice du GIPL-Commission d'Urgence Foncière de Mayotte

**Aurore Camuzat**, Doctorante, Université Jean Moulin Lyon 3

**Étienne Cornut**, Professeur, Université Jean Monnet Saint-Étienne

**Fleur Dargent**, Maître de conférences, Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte

**Vincent Egea**, Professeur agrégé des Facultés de droit, Aix-Marseille Université

**Hugues Fulchiron**, Professeur agrégé des Facultés de droit, Université Jean Moulin Lyon 3

**François Hermet**, Maître de Conférences, Université de La Réunion

**Antoine Hochet**, Maître de conférences, Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte

**Céline Kuhn**, Maître de conférences, Université de La Réunion

**Moinamaoulida Madi**, Doctorante, Faculté de Droit et des Sciences économiques de Limoges

**Thierry Malbert**, Maître de conférences HDR, Université de La Réunion

**Yves Moatty**, Ancien magistrat et vice-président du Tribunal de première instance de Mamoudzou

**Bertheline Monteil**, Magistrat honoraire, Présidente de la commission d'urgence foncière de Mayotte

**Valérie Parisot**, Professeur, Université de Rouen Normandie

**Mathilde Philip-Gay**, Professeure, Université Jean Moulin Lyon 3

**Pascal Puig**, Professeur, Université de La Réunion

**Élise Ralsler**, Professeur, Université de La Réunion

**Nicolas Roinsard**, Maître de conférences, Université Clermont Auvergne

**Aurélien Siri**, Maître de conférences, Directeur du Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte

# Programme

13h30 - Reprise des travaux  
15h15 - Pause café  
15h45 - Reprise des travaux  
17h00 - Fin des travaux



**La coutume à Mayotte au  
temps futur**  
Questions et propositions

- **Le cadi du XXI<sup>è</sup> siècle - table ronde animée par :**  
Louis-Augustin BARRIERE  
Laurent BEN KEMOUN  
Alain CHATEAUNEUF  
Étienne CORNUT  
Kambi SAID
- **L'égalité Femmes-Hommes - table ronde animée par :**  
Betty BÂROUKH  
Vincent EGEA  
Hugues FULCHIRON  
Céline KUHN
- **Les terres - table ronde animée par :**  
Ségolène de BRETAGNE  
Bertheline MONTEIL  
Pascal PUIG

